

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pac@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhession@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0005678

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03109

Société : NP 155422

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHERQUIAOUI Mohammed

Date de naissance : 01 - 01 - 1970

Adresse : 19, Rue ABOU GHAILER CHANCI CASABLANCA

Tél. : 0661 30 72 44

Total des frais engagés : 1800,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DOCTEUR Abdelaziz LAQBAQBI
Chirurgien Orthopédiste et Traumatologue
Chirurgien de la Main et du Membre Supérieur
(E.S De Biologie et Médecine du Sport
6 Rue Abou Al Kacim Achabi (ex Courteline)
CASABLANCA Tél 0522 47 17 07

Date de consultation : 21/02/2023

Nom et prénom du malade : EL ALAMI RAHIMA Age : 22

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : SYNDROME RUDY KENNAK

Affection longue durée ou chronique : ALD ACD

Chirurgien Orthopédiste et Traumatologue

En cas d'accident préciser les causes et circonstances.

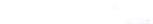
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 30/03/2023

Signature de l'adhérent(e) :





RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des honoraires
21/02/22	CS		GNT	DOCTEUR A. KACI Chirurgien Orthopédiste et Traumatologue Chirurgien de la Main et du Membre Supérieur E. De Biologie et Médecine (ex Courteille) ou Al Kaci Actu. ANCA Tel 0522 47 10 07

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

CC-03109-24/02/2023

REEDUCATION 

L ALAMI RACHIDA

En attente 

-- 

4-02-2023 

4-02-2023 

4-02-2023

dition

Ajouter

ants [

Type	Commentaire
anuel	ACC 12 SEANCES KINÉ (SD ROTULIEN)
anuel	informé par appel



Casablanca le : 24/03/2023

Facture N° FO024/23

Prénom et nom : Rachida EL ALAMI
Diagnostic : Syndrome rotulien bilatéral +
Médecin Traitant : Athose peroneo-patellaire
DR LAFIBASI
Code des actes : Khadija GHOUASSI PEREZ
Début du Traitement : 24/03/2023
Nombre de séances : 12
Angle Bd Bir Anzarane et Ahmed Al Joumani
Kinésithérapie
Résidence AYA 3ème étage N° 7 - Casablanca
Tél : 05 22 25 28 05
Fax : 05 22 25 28 05
Prix de la séance : 150,00 DA
Montant Total : 1.800,00 DA

La présente facture s'élève à la somme de
Mille huit cent dirhams.

Khadija GHOUASSI PEREZ
Kinésithérapeute
Angle Bd Bir Anzarane et Ahmed Al Joumani
Résidence AYA 3ème étage N° 7 - Casablanca
Tél : 05 22 25 28 05
Fax : 05 22 25 28 05



Calendrier des séances de rééducation

Mme Rachida EL ALAMI

Séance n°1 : 27 Février 2023

Séance n°2 : 01 Mars 2023

Séance n°3 : 03 Mars 2023

Séance n°4 : 06 Mars 2023

Séance n°5 : 08 Mars 2023

Séance n°6 : 10 Mars 2023

Séance n°7 : 13 Mars 2023

Séance n°8 : 15 Mars 2023

Séance n°9 : 17 Mars 2023

Séance n°10 : 20 Mars 2023

Séance n°11 : 22 Mars 2023

Séance n°12 : 24 Mars 2023

*Khadija GHOUASSI PEREZ
Kinésithérapeute
Angle Bd Bir Anzarane et Ahmed Al Joumani
Résidence AYA 3ème Etage N7°, Casablanca
Tél : 05 22 25 28 05*